



Commune de ROSTRENEN  
Kumun Rostrenenn

ROSTRENEN, le 10 avril 2019

Monsieur Jean-Paul LE BOËDEC,  
Maire de ROSTRENEN

à

Monsieur le Président  
Tribunal Administratif de Rennes  
Hôtel de Bizien  
3, Contour de la Motte  
CS44416  
35044 RENNES Cedex

**Affaire suivie par :**

Y. LE NEILLON – DGS

☎ 02-96-57-42-00 – 📠 : 02-96-29-08-25

✉ : [mairie@rostreten.com](mailto:mairie@rostreten.com)

**Lettre R/AR n°1A 151 335 4190 0**

**Objet :** Demande de nomination d'un commissaire enquêteur – Enquête publique en application de l'article R.123-5 du Code de l'environnement

**Pièce-jointe :** dossier de permis d'aménager avec étude d'impact et soumis à autorisation Loi sur l'eau

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la commune de ROSTRENEN, service compétent en matière d'urbanisme, a fait l'objet d'une demande de permis d'aménager de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh en vue d'une extension de son Parc d'Activités économiques de la zone de Kerjean faisant l'objet d'une étude d'impact et d'une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Ce dossier est soumis à enquête publique conformément au chapitre 3 du Titre 2 du Livre 1er du Code de l'environnement..

En conséquence, en application de l'article R.123-5 du Code de l'environnement, je sollicite de votre part la désignation d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique portant sur le projet de permis d'aménager et notamment son étude d'impact et l'autorisation au titre de la loi sur l'eau. L'enquête publique pourrait se dérouler du lundi 20 mai 2019 au vendredi 21 juin 2019 inclus.

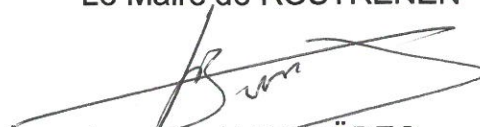
Vous trouverez ci-joint :

- Le projet de permis d'aménager incluant l'étude d'impact.

Dans l'attente de vous lire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire de ROSTRENEN

  
Jean-Paul LE BOËDEC

